



Rénovation énergétique : faites-vous aider !

Deux programmes d'aide et d'accompagnement à la rénovation énergétique seront mis en oeuvre par l'agglomération pour les propriétaires de maison individuelle et les copropriétés d'ici fin 2020.

Pour vous accompagner dans la rénovation énergétique de votre logement, deux programmes sont proposés par l'agglomération. Diagnostics, kit "éco-gestes", aides financières : profitez-en !

MAJ 16 novembre 2020

Au vu de l'évolution du contexte sanitaire et de l'augmentation des refus de bénéficiaires dans l'étape de sensibilisation des facteurs constatée par la Poste, le dispositif est suspendu. Une reprise est à ce jour prévue à partir du 4 janvier 2021.

DISPOSITIF "DEPAR" : DES AIDES FINANCIÈRES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

Un partenariat entre l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) et La Poste vise à promouvoir la transition énergétique. Les habitants concernés sont les propriétaires d'une maison individuelle, en résidence principale, construite depuis au moins 15 ans, et ne dépassant pas un certain plafond de revenus. Ils peuvent prétendre au dispositif "Depar" (Diagnostics énergétiques pour accompagner la rénovation).

A la clé : un diagnostic énergétique, un kit "écogestes", un accompagnement pour monter un dossier de financement et des aides financières. Un courrier type vous sera adressé d'ici fin 2020 si vous pouvez y prétendre. Une visite du facteur suivra dans les 15 jours pour répondre à un questionnaire. Si la personne est éligible et qu'elle le souhaite, elle peut bénéficier d'un diagnostic gratuit avec un kit écogeste offert.

POUR LES COPROPRIÉTÉS : LE PROGRAMME "RECIF"

En complément de l'Espace info énergie, l'ALEC SQY est missionnée par SQY pour l'accompagnement des copropriétés dans les projets de rénovation énergétique, en partenariat avec la Région Île-de-France. Les conseils syndicaux et les syndicats peuvent bénéficier d'un conseiller dédié pour leurs projets (aide à la compréhension de l'audit énergétique, priorisation des travaux, avis sur devis et cahiers des charges, aides financières mobilisables, réglementation). De plus, des conférences, ateliers techniques en lien avec les communes seront organisés.

Source des chiffres : ADEME

-30 % à -50 %

d'eau consommée avec l'installation d'un mousseur sur votre robinet

7 %

d'économie sur sa facture en diminuant la température de chauffage d'un degré (de 20°C à 19°C)

Mise à jour

16/11/2020

Infos pratiques

Jérémy BUCAILLE, Chargé de mission énergie copropriétés

Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines,
copropriete@alecsqy.org.

Une plateforme internet : www.yvelines.coachcopro.com/

et un MOOC "Réno Copro" sur la plateforme www.mooc-batiment-durable.fr/

[PDF](#)



- [Facebook share](#)
- [Twitter](#)